

---

## Reproduction des inégalités au Sénégal

Abdoul Alpha Dia

### **Introduction**

La question des inégalités a toujours occupé une place centrale dans les sciences sociales. Au cœur des préoccupations de ces dernières, se trouvent en effet l'analyse des écarts de répartition des ressources socialement valorisées et relativement rares, mais aussi l'étude des causes de ces écarts ainsi que des mécanismes socioéconomiques et institutionnels permettant de les réduire, ou, au contraire contribuant à les creuser. Parmi les thèmes importants figurent l'analyse des inégalités du point de vue des revenus, des conditions de vie, de l'accès à la formation et aux diverses positions professionnelles, et l'étude des discriminations. L'examen de la mobilité sociale et de la pauvreté fait partie également des questions classiques en sciences sociales, de même que l'étude des politiques publiques ayant des répercussions sur ces phénomènes. Enfin, l'analyse des processus contribuant à la production et à la reproduction des inégalités entre différentes catégories sociales (hommes/femmes, jeunes/vieux, etc.) constitue un thème récurrent de recherche.

Comme l'ont écrit Bihl et Pfefferkorn (1999:356), « les inégalités forment un système, c'est-à-dire qu'elles constituent un processus cumulatif au terme duquel les privilèges s'accumulent à l'un des pôles de l'échelle sociale, tandis qu'à l'autre pôle se multiplient les handicaps ». Plus particulièrement montrent-ils, le système des inégalités repose sur trois mécanismes principaux : les interactions entre les inégalités, leur cumul et leur reproduction. C'est à ce dernier mécanisme que nous allons nous intéresser.

L'existence d'un système des inégalités implique que les destins des individus soient plus ou moins déterminés à l'avance, puisque les inégalités se reproduiraient de génération en génération. Ainsi, pour un grand nombre d'individus, la chance ou

la probabilité d'améliorer les conditions sociales de départ serait particulièrement faible. Autrement dit, peu d'individus pourraient accéder à des catégories sociales supérieures soit à celles de leurs parents, soit à celles dans lesquelles ils auraient fait leur entrée dans la vie active. L'existence d'un tel système contredit l'idée d'une société ouverte, ainsi que les principes de démocratie et de liberté, désormais considérés comme des valeurs ou des aspirations quasi universelles.

Au Sénégal, les études consacrées à la reproduction sociale ont surtout privilégié les approches historiques ou sociologiques. De ce fait, elles se sont focalisées sur la transmission héréditaire des fonctions sociales, et en particulier sur le phénomène des castes (Diop 1960 ; Diop 1971 ; Diop 1981 ; Mbow 2000). Si l'immobilisme social généré par le système des castes ne laisse guère de place au doute, son caractère inégalitaire a cependant été discuté. Ainsi, selon C. A. Diop, « pour chaque caste, inconvénients et avantages, aliénations et compensations s'équilibrent » (1960:11), tandis que A. B. Diop (1981) conteste l'idée d'une interdépendance socioéconomique s'expliquant par la division du travail et milite pour un développement des rapports de castes dans le sens d'une dépendance des castes inférieures vis-à-vis des castes supérieures.

À la question de savoir quelle est désormais la place occupée par le phénomène des castes dans la société sénégalaise contemporaine, les points de vue sont tout aussi nuancés : pour les uns, il continue à jouer un rôle important dans la sphère de la modernité (Mbow 2000), tandis que pour les autres, tel n'est plus le cas (Diop 1981). Quoi qu'il en soit, le système de reproduction des inégalités va au-delà du seul phénomène des castes.

Au Sénégal, la transmission des fonctions sociales a été davantage étudiée que la mobilité sociale<sup>1</sup>. De même, l'accent a été davantage mis sur la mobilité intragénérationnelle (autrement dit, la mobilité professionnelle, ou encore la mobilité au cours d'une vie pour un individu), et beaucoup moins sur la mobilité intergénérationnelle (c'est-à-dire le changement d'une position sociale d'une génération à l'autre, du père au fils, par exemple).

La rareté, sinon l'inexistence, des travaux consacrés à la transmission intergénérationnelle des niveaux de revenus ou celle des catégories socioprofessionnelles s'explique principalement par la difficulté de construire (faut de données longitudinales) des tables de mobilités. En comparant la situation socioprofessionnelle des fils par rapport à celle occupée par leurs pères, ces tables permettent en effet d'apporter des réponses précises aux deux questions fondamentales suivantes : (i) comment les personnes issues d'une catégorie donnée sont-elles réparties entre les différentes catégories sociales (sens père/fils) ? (ii) de quelles catégories sociales viennent les personnes composant une catégorie sociale déterminée (sens fils/père) ?

La question de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté est un champ faiblement documenté au Sénégal, et en particulier, les données ou les

estimations chiffrées font défaut<sup>2</sup>. Quelques travaux se sont néanmoins intéressés aux déterminants de ce système de reproduction des inégalités. Par exemple, Cissé et Doucouré (2011) estiment que la transmission de la pauvreté est d'abord active et directe, et qu'elle résulte principalement d'une combinaison de facteurs économiques (situation des parents sur le marché de l'emploi, niveaux de revenus, etc.), professionnels (chômage de longue durée, précarité des emplois, faiblesse des rémunérations, etc.), résidentiels (lieux d'habitation), démographiques (taille des ménages, etc.), géoclimatiques (allongement des périodes de sécheresse, baisse de la pluviométrie, etc.), culturels (faibles niveaux de capital humain et de capital culturel, etc.). Autrement dit, la transmission de la pauvreté découle surtout de la faiblesse des transferts des ressources matérielles des générations ascendantes vers les autres générations (dans un contexte de forte dépendance de ces dernières). Cissé et Doucouré identifient par ailleurs d'autres mécanismes de transmission, opérant plus lentement et selon un principe accumulatif : d'abord à travers l'immobilité sociale (contraction d'unions dans la même catégorie socioéconomique, qui joue comme mécanisme de transmission lente et différée de la pauvreté) et ensuite via l'isolement social (mécanisme progressif d'affaiblissement du lien social, et à ce titre phénomène de transmission rampante de la pauvreté). En définitive, Cissé et Doucouré suggèrent d'une part que l'immobilité sociale l'emporte sur la mobilité sociale, et d'autre part que l'hérité sociale est avant tout le produit d'un système d'héritage (du capital économique et du capital culturel) et de facteurs sociodémographiques. La fluidité sociale serait donc faible, et par conséquent, la position sociale des individus serait fortement déterminée par leur origine sociale.

Lambert (2014) a mis en évidence des liens intergénérationnels importants, à travers notamment de fortes corrélations entre les secteurs d'occupation des parents et des enfants. Elle trouve cependant que les transferts de propriété (c'est-à-dire le fait d'hériter des terres et des logements) contribuent très peu à l'inégalité globale. Par contre, les autres formes d'héritage, les niveaux d'éducation, ainsi que les caractéristiques des parents jouent un rôle beaucoup plus important, et en particulier affectent davantage les niveaux de revenus ou de consommation des adultes.

Les travaux consacrés à la mobilité sociale (Vallet 1999) ont montré que cette dernière, qu'elle soit ascendante ou descendante, concerne surtout les groupes socialement contigus. Autrement dit, les trajets longs (ascension d'une catégorie populaire vers une catégorie dominante, ou inversement chute d'une catégorie dominante vers une catégorie populaire) sont extrêmement rares<sup>3</sup>. S'il existe des échelles favorisant le passage entre catégories proches, un véritable fossé sépare cependant les catégories extrêmes. Par conséquent, c'est parmi les catégories moyennes, qui offrent la double possibilité d'une ascension ou d'une chute, que la mobilité serait la plus forte. Assisterait-on au Sénégal à davantage de mobilité ascendante ou descendante ?

La « classe moyenne », dont l'émergence en Afrique avait été observée dans les années 1960 dans les milieux urbains (Balandier 1965), a eu tendance à se paupériser au Sénégal à partir des années quatre-vingt, du fait notamment de la crise économique (Diop 1992 ; Durufle 1994 ; Diagne & Daffé 2002 ; Moguerou 20114). Quelques travaux menés à Dakar ont d'ailleurs montré que le phénomène de pauvreté s'est étendu jusque dans les quartiers favorisés, et qu'il touchait de plus en plus des ménages de la classe moyenne naguère à l'abri des vicissitudes de la conjoncture économique (Diop 1992 ; Dimé et Calvès 2006). Une telle évolution témoigne plus globalement de ce que certains ont appelé une « moyennisation » des classes sociales supérieures (Antoine & Fall 2002).

La question est maintenant de savoir si ces tendances constatées à l'échelle d'une génération, ont également été observées d'un point de vue intergénérationnel. Autrement dit, du point de vue du « déclassement » ou du « descenseur social », c'est-à-dire le fait pour les individus d'occuper un statut social inférieur à celui de leurs parents (Chauvel 2006 ; Maurin 2006, 2009 ; Peugny 2009)<sup>5</sup>, qu'en est-il au Sénégal ? À notre connaissance, aucune étude approfondie n'a été menée sur cette question au Sénégal : par conséquent, si la question de l'ascenseur social est parfois évoquée, on en sait toutefois très peu sur le déclassement intergénérationnel. Néanmoins, d'un point de vue général, ce que l'on sait, c'est par exemple que la paupérisation des classes moyennes implique qu'elles auront désormais du mal à sécuriser leurs positions dans la génération suivante. Autrement dit, les enfants issus de ces classes moyennes courent un grand risque de retomber dans la pauvreté dont sont sortis peut-être leurs parents.

L'analyse de cette question de la reproduction des inégalités serait incomplète si elle n'abordait pas le rôle ou la responsabilité de l'école. En effet, l'école fonctionne de manière juste si elle donne leurs chances à tous ceux qui ne sont pas des « héritiers » (Bourdieu et Passeron 1964), autrement dit si ses classements finaux bouleversent les classements initiaux (Duru-Bellat 2002). C'est donc en fabriquant une nouvelle inégalité, sur une base méritocratique cette fois-ci, autrement dit en assurant une l'égalité des chances, que l'école assure la mobilité sociale.

De nombreuses études ont souligné, et parfois dénoncé, le rôle des systèmes d'enseignement dans la perpétuation des inégalités de classe (Coleman 1966 ; Bourdieu & Passeron 1964, 1970 ; Bell 1972 ; Jencks 1972 ; Baudelot & Establet 2009). Ces études concluent que l'école est davantage une instance de socialisation dont le but est d'assurer la reproduction sociale et de faire reconnaître comme légitime la sélection scolaire.

Qu'en est-il sur cette question au Sénégal ?

Dans un travail mené à Dakar, Moguerou (2011) a croisé les catégories socioprofessionnelles des individus avec les niveaux d'études de leurs parents. Trois catégories professionnelles sont en particulier identifiées dans cette étude.

La première catégorie regroupe les postes de l'administration publique et de l'encadrement (politiques, intellectuels, ingénieurs, cadres supérieurs) ainsi que les employés qualifiés du secteur public et les agents de la sécurité publique. Ce premier groupe (CSP1), qui rassemble les salariés de l'État et des entreprises publiques occupant des fonctions d'encadrement ou des postes qualifiés. Quant au second groupe (CSP2), qui rassemble les travailleurs permanents et non manuels, il concerne les employés non qualifiés exerçant principalement dans le secteur public (entreprises nationalisées) et plus rarement dans le secteur privé. Enfin, les petits commerçants, les artisans, les agriculteurs-pêcheurs et les autres professions constituent la troisième et dernière catégorie (CSP3), caractérisée par des revenus irréguliers et un très faible capital culturel. Les résultats obtenus après croisement des variables sont les suivants :

- en ce qui concerne le groupe CSP1, 22,8 pour cent des pères sont diplômés de l'enseignement supérieur, 47,5 pour cent possèdent un titre du secondaire et 29,7 pour cent un certificat d'études primaires.
- en ce qui concerne le groupe CSP2, le niveau scolaire est hétérogène : 46,4 % des pères n'ont jamais été scolarisés, 22,2 pour cent ont arrêté leurs études en primaire, et plus d'un tiers (41,2 pour cent) d'entre eux a atteint le secondaire.
- en ce qui concerne le groupe CSP3, près des trois quarts des pères (72,5 pour cent) n'ont jamais fréquenté l'école et seuls 8,6 pour cent ont été scolarisés en secondaire.

Globalement, il est donc montré ici que les niveaux d'études des pères influent fortement sur l'appartenance aux catégories extrêmes (CSP1 et CSP3).

Ces résultats doivent être mis en perspective avec d'autres travaux qui montrent que des disparités importantes du point de vue de la qualité des apprentissages existent par rapport à l'origine sociale (mesurée à travers le niveau d'instruction scolaire ou le niveau de revenus des parents) ou à la localisation géographique (Diagne et al. 2006). Ainsi, les résultats des élèves dont les parents ont un niveau supérieur ou égal au collège sont significativement supérieurs à ceux des autres élèves dont les parents ne sont pas instruits ou n'ont pas atteint le collège. Les élèves issus de familles riches ont également en moyenne des résultats significativement supérieurs à ceux des élèves issus de ménages pauvres. Enfin, les élèves issus du milieu urbain ont, en moyenne, des scores plus élevés que ceux du milieu rural.

Les travaux de Cissé et al. (2004) sur les inégalités dans l'accès à l'éducation au Sénégal apportent également un éclairage précieux sur les mécanismes ou les modalités à travers lesquels l'école au Sénégal favoriserait la reproduction sociale. En particulier, ils montrent que l'inégalité des chances dans l'accès aux études (et plus précisément aux diplômes supérieurs) est de nature à entraîner une reproduction plus accentuée des élites politiques. L'accès des enfants à chacun des niveaux d'enseignement (mesuré par les taux bruts de scolarisation) est d'autant

plus faible que les ménages sont pauvres. En effet, alors qu'au niveau élémentaire, le taux de scolarisation des enfants des 20 pour cent de ménages les plus riches est près de 3 fois supérieur à celui des enfants des 20 pour cent de ménages les plus pauvres (ces taux sont en effet de respectivement 34,3 pour cent et 94,4 pour cent), ce même rapport se chiffre à environ 16 dans l'enseignement moyen et à 20 dans le secondaire. Par ailleurs, les dépenses publiques en éducation profitent d'autant moins aux élèves que ces derniers sont pauvres. Ainsi, pour les quatre niveaux d'enseignement confondus (élémentaire, moyen, secondaire et supérieur), les 20 pour cent des ménages les plus pauvres ne perçoivent que 11 pour cent des dépenses publiques, tandis que les 20 pour cent les plus riches en reçoivent 37 pour cent. Pour ce qui est uniquement de l'enseignement élémentaire, bien que les enfants appartenant aux ménages les plus pauvres représentent plus du quart (27,6 pour cent) des effectifs, ils ne bénéficient que de 16,8 pour cent des ressources publiques, tandis que les ménages les plus riches, qui comptent deux fois moins d'enfants en âge de scolarisation primaire (12,6 pour cent), reçoivent 21,1 pour cent de ces mêmes dépenses publiques. Pour ce qui est du collège, les ménages les plus riches, qui comptent une fois et demie moins d'enfants que les ménages pauvres, bénéficient de dix fois plus des ressources. Le même constat peut être fait pour l'enseignement secondaire où le quintile 5 reçoit seize fois plus de ressources que le quintile 1, alors que l'un représente 15,9 pour cent des effectifs et l'autre 20,8 pour cent. Dans l'enseignement supérieur, alors que le quintile des ménages les plus riches reçoit 73 pour cent des ressources publiques disponibles, les ménages les plus pauvres n'ont presque pas accès à ce niveau. De même, si la part des 40 pour cent de ménages les plus défavorisés est seulement de 1 pour cent des dépenses attribuées au supérieur, celle des deux quintiles les plus riches dépasse les 90 pour cent.

En définitive, ce qui peut être retenu ici, c'est que beaucoup d'efforts restent à faire au Sénégal pour que les enfants issus des ménages défavorisés accèdent et réussissent à l'école.

## **Conclusion**

En Afrique en général et au Sénégal en particulier, il serait difficile de dire que les politiques de lutte contre la pauvreté ont véritablement connu un succès. En effet, malgré l'institutionnalisation par les pouvoirs publics des stratégies de réduction de la pauvreté, malgré la multiplication de projets et de programmes destinés à combattre la pauvreté, le constat demeure : le nombre de pauvres augmente sans cesse. Ainsi, c'est aujourd'hui en Afrique subsaharienne que le nombre de pauvres est le plus important au monde : d'après la Banque mondiale (2015), environ 400 millions d'Africains – soit près de 45 pour cent de la population totale de la région – vivent dans l'extrême pauvreté. Au Sénégal, les estimations les plus récentes indiquent que 46,7 pour cent de la population vivent en dessous du seuil

de pauvreté, et près de 18 pour cent sont dans une situation d'extrême pauvreté (ANSD 2012). Au cours de la décennie écoulée, on a noté très peu de progrès autour de cette question de la lutte contre la pauvreté.

Dans ces conditions, il est légitime de s'interroger sur le pourquoi de l'échec des politiques publiques et des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

L'une des explications, qui est aussi à l'origine de ce travail, c'est qu'il y a un préalable à la lutte contre la pauvreté, et il s'agit de la lutte contre les inégalités. En effet, de notre point de vue, on ne comprend rien, ou alors pas grand-chose, à la pauvreté si on la déconnecte de la question des inégalités. L'Afrique, ce n'est pas seulement le continent de la pauvreté massive, c'est aussi celui qui affiche les inégalités de revenu les plus élevées au monde.

Cependant, les inégalités ne font pas l'objet en Afrique de l'attention qu'elles mériteraient. Certes, on constatera leur existence, on tentera de les mesurer parfois, et en particulier lorsqu'il est question de croissance ou de lutte contre la pauvreté, mais dans la plupart des pays africains, et le Sénégal n'y échappe pas, il n'existe pas véritablement de politiques ou de stratégies visant spécifiquement à lutter contre le système des inégalités. Car en réalité les inégalités forment un système, et s'il en est ainsi, c'est parce qu'elles interagissent entre elles, se cumulent et se reproduisent. Il s'agit donc d'un processus cumulatif au terme duquel les privilèges ou les handicaps s'accumulent (Bihr & Pfefferkorn 1999).

Or en Afrique, on a tendance à considérer que la croissance ou la lutte contre la pauvreté vont automatiquement résoudre le problème des inégalités. On préférera donc d'une part établir des relations ou calculer des formules liant la croissance à la réduction de la pauvreté, et d'autre part estimer les taux de croissance pour atteindre les objectifs de développement (au sein desquels figure systématiquement la réduction de la pauvreté, mais rarement celle des inégalités). Au final, on en saura bien peu sur le système des inégalités, ainsi que sur ses conséquences ou ses effets, tant au niveau individuel qu'à l'échelle macro-économique.

L'une des raisons de cet état de fait est que si les inégalités forment un système, elles sont rarement abordées ou étudiées en Afrique comme telles. En effet, les études et analyses consacrées aux inégalités en Afrique privilégient rarement une approche systémique. Autrement dit, l'analyse des inégalités sur le continent est souvent parcellaire, segmentée, fractionnée, et cela empêche de saisir à leur juste valeur ou de traiter comme il se doit les questions liées aux interactions, au cumul et à la reproduction des inégalités.

Cette absence de systématisation de la recherche autour des inégalités a également son équivalent du point de vue de la conduite des politiques publiques. En effet, sur le continent africain, la lutte contre les inégalités est rarement institutionnalisée, autrement dit, elle est peu ancrée dans les politiques publiques. Les documents stratégiques nationaux restent globalement évasifs autour des inégalités, et très souvent, ils se limitent d'une part à reconnaître l'existence des



inégalités, et d'autre part à proclamer leur attachement aux principes d'égalité ou de justice sociale. L'analyse détaillée des politiques publiques effectivement mises en œuvre ne révélera cependant rien, ou alors pas grand-chose, concernant spécifiquement les inégalités. Par conséquent ces politiques publiques laissent accroire que les inégalités sont de nature à se résorber toutes seules, d'où l'absence de mesures concrètes. Une analyse rapide du cadrage macro-économique permet d'ailleurs de se rendre compte que la lutte contre les inégalités est loin d'être une priorité. Pour accélérer la croissance, différentes stratégies seront préconisées (ouverture économique, réforme de la fiscalité) et pour y arriver, seront proposées différentes mesures dont les conséquences ne feront que renforcer les inégalités. Sur le plan fiscal par exemple, on assistera à un accroissement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée, ainsi qu'à une baisse du taux d'imposition sur les bénéfices des entreprises, toutes choses qui accroissent la pression fiscale sur des catégories peu favorisées et déjà fortement mises à contribution.

Pourtant, au niveau international, et contrairement à ce qui est constaté pour l'Afrique, la question des inégalités est devenue un objet de préoccupation majeure, et elle est même au cœur des débats politiques, économiques et sociaux. S'il en est ainsi, c'est parce que leur accroissement ces dernières années a été confirmé sur la période récente par de nombreux travaux (Piketty 2008, 2013 ; Stiglitz 2012, 2015 ; OXFAM 2014, 2015) et qu'une large part de l'opinion le perçoit comme tel. Et comme le rappelle fort justement Piketty (2008) :

Les désaccords sur la forme concrète ou l'opportunité de la lutte contre les inégalités ne sont pas nécessairement dus à des principes contradictoires de justice sociale, mais plutôt à des analyses contradictoires des mécanismes économiques et sociaux qui produisent les inégalités.

Par conséquent, conclut-il :

Seule une analyse minutieuse des mécanismes socio-économiques produisant l'inégalité permettrait effectivement d'accorder leur part de vérité à chacune des visions de la redistribution et de l'équité, et contribuerait également à la mise en place d'une redistribution plus juste et plus efficace.

C'est dire donc tout l'intérêt non seulement de multiplier les études sur les inégalités en Afrique, mais aussi – afin de mieux en appréhender la complexité – de privilégier les approches systémiques, et donc de décloisonner la recherche autour des inégalités.

Au-delà, il convient également de documenter davantage des questions telles que la transmission intergénérationnelle des inégalités, les inégalités intracatégorielles, le cumul et le renforcement mutuel entre les inégalités économiques et celles à caractère social, etc.

Du point de vue du système des inégalités, le patrimoine est fondamental, et pour plusieurs raisons. D'abord, il est très inégalement réparti, du fait qu'il



se transmet par héritage. Le patrimoine est ensuite cumulatif, dans la mesure par exemple où le patrimoine immobilier permet de toucher des loyers et donc de réaliser des plus-values. Au niveau international, plusieurs études ont montré non seulement que les inégalités de patrimoine sont beaucoup plus fortes que les inégalités de revenus<sup>7</sup>, mais aussi que les inégalités de patrimoine ont fortement augmenté ces vingt dernières années<sup>8</sup>. Au Sénégal, des études et des enquêtes complémentaires sur ces patrimoines sont d'autant plus importantes à mener qu'ils échappent encore en grande partie au système fiscal, ce qui pose problème du point de vue notamment de l'équité fiscale ou de l'efficacité de la politique de redistribution<sup>9</sup>.

Quant à la transmission intergénérationnelle des inégalités, on a vu qu'elle était encore très mal documentée au Sénégal. Or il s'agit ici d'une question centrale puisque les inégalités économiques et sociales, en se cumulant et en se renforçant<sup>10</sup>, expliquent pourquoi le statut social, bien qu'il soit acquis, peut néanmoins se transmettre d'une génération à une autre. On est ici en présence d'un cercle vicieux, qui peut être illustré simplement de la façon suivante : les inégalités de revenus engendrent des inégalités face à l'école qui débouchent elles-mêmes sur des inégalités devant l'emploi. Ainsi, les plus favorisés, en cumulant les avantages, peuvent transmettre plus facilement leur position sociale<sup>11</sup>. Au-delà de la transmission, il y a également lieu de s'intéresser davantage au déclassement, c'est-à-dire au fait pour les individus d'occuper un statut social inférieur à celui de leurs parents. Certes, quelques études ont suggéré une paupérisation des classes moyennes (Diop 1992 ; Dimé & Calvès 2006) ou une « moyennisation » des classes supérieures inférieures (Antoine & Fall 2002). Toutefois, les données chiffrées et en particulier les séries longues manquent pour pouvoir analyser finement ces phénomènes.

La recherche autour des inégalités, en Afrique en général et au Sénégal en particulier, gagnerait également à dépasser les analyses classiques en termes de classes sociales et de catégories socioprofessionnelles, et donc à intégrer les nouvelles formes d'inégalité entre les hommes et les femmes, entre les classes d'âge et les générations, entre les nationaux et les étrangers, entre les « indigènes » et les « allogènes », entre les « connectés » et les « non-connectés », etc. La nouveauté n'est pas due ici aux inégalités en tant que telles (ces dernières, dans leur majorité, sont en effet relativement anciennes), mais plutôt à l'apparition de nouvelles luttes (lutte des femmes, des jeunes<sup>12</sup>, des minorités, etc.). L'intensité de ces nouvelles formes d'inégalité conduit d'ailleurs à s'interroger sur la pertinence des stratifications anciennes en termes notamment de professions et de catégories socioprofessionnelles. Par ailleurs, la prise en compte des inégalités intra-catégorielles constitue un angle intéressant d'élargissement ou de renouvellement des analyses consacrées aux inégalités. En effet, au sein de groupes ou de catégories traditionnellement considérées comme homogènes, les niveaux et les conditions

de vie sont de plus en plus disparates, sous l'influence de facteurs liés notamment à des trajectoires professionnelles ou personnelles. Pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres, la mesure des inégalités à un instant « t » devient vite erronée ou caduque, d'où la double nécessité d'une part de suivre « la carrière » des individus et d'autre part de mesurer les inégalités sur différentes cohortes ; en définitive, c'est seulement en étudiant par exemple l'ensemble des revenus perçus que des comparaisons pertinentes pourraient être établies.

L'analyse des inégalités à l'échelle du continent africain, entre régions et États, constitue également un terrain d'étude fort intéressant. L'aspiration à l'émergence balaie aujourd'hui toute l'Afrique, et elle pourrait impliquer un risque de creusement des inégalités sur le continent. Ces inégalités pourraient également se renforcer entre les pays stables et les États fragiles ou en conflit, entre les pays détenteurs de ressources naturelles et ceux faiblement pourvus, entre les territoires côtiers et ceux enclavés<sup>13</sup>...

En définitive, analyser les inégalités, c'est aussi chercher à contribuer à leur réduction ou à leur résorption. Assurément, ce n'est pas chose aisée, puisque, comme cela a été rappelé, les inégalités en interagissant entre elles, se déterminent réciproquement. Elles ne peuvent donc s'expliquer et se comprendre qu'à travers leurs relations, puisqu'elles sont mutuellement causes et effets les unes des autres. Comment lutter contre le système des inégalités dès lors qu'il est aussi complexe ? Exercice périlleux sans doute que de chercher à réduire la force ou l'emprise d'un tel système. Mais le Sénégal et plus globalement les pays africains ont-ils seulement le choix ? En effet, à tous points de vue, les inégalités font peser des risques sur la société. Piketty rappelait fort justement que la répartition des richesses constitue un problème politique fondamental pour la stabilité des sociétés démocratiques modernes. D'un point de vue philosophique ou moral, estimait Mandela, « l'indigence et l'inégalité criante sont des fléaux si épouvantables de notre époque [...] qu'elles ont leur place aux côtés de l'esclavage et de l'apartheid<sup>14</sup> » (Mandela 2012:90).

Le Sénégal ambitionnant non seulement de renforcer sa démocratie, mais aussi d'être un pays émergent, on peut légitimement s'interroger sur la compatibilité de ces dernières aspirations avec un système économique et social fortement inégalitaire, et in fine provoquant une transmission du statut social d'une génération à une autre. À la suite d'Amartya Sen, on peut en effet considérer que les moyens concrets d'exercice des libertés fondamentales ont autant d'importance que ces libertés elles-mêmes. Autrement dit, il est heureux que l'égalité ait été érigée au Sénégal en principe constitutionnel<sup>15</sup>, mais cela reste insuffisant tant qu'une large proportion des citoyens ne dispose pas des moyens d'en jouir effectivement. Certes il ne s'agit pas non plus de verser dans un égalitarisme abstrait, qui donnerait notamment à croire que les rapports de production ou les hiérarchies sociales pourraient rapidement et facilement être

effacés. Mais il est vrai aussi que de nombreuses inégalités sont la conséquence de choix politiques ou économiques réversibles. Autrement dit, elles résultent de ce que Bihr et Pfefferkorn (1999), à la suite de Gramsci, ont appelé « des compromis institutionnels ». Dans le cas du Sénégal, la politique fiscale, et en particulier la forte fiscalisation des revenus tirés du salaire, est illustrative de ces compromis institutionnels.

Aussi, il revient en premier lieu à l'État – s'il veut donner du contenu au « contrat social » et s'il ambitionne également de relever les défis de l'émergence ou du développement – de promouvoir un cadre favorable à la réduction des inégalités. Le fait-il suffisamment, ou le fait-il bien au Sénégal ? La question mérite en tout cas d'être posée. Au-delà du seul Sénégal, ce sont tous les États qui sont interpellés, puisque les inégalités sont aujourd'hui mondiales.

Mais ce ne sont pas seulement les États qui sont interpellés par les inégalités. Les sciences sociales le sont également, plus que tout autre champ disciplinaire. En effet, ce sont elles qui couvrent le mieux la pluridimensionnalité des inégalités, et qui donc sont également le mieux capables d'en rendre compte ou de les analyser. Mais pour les sciences sociales, le défi n'est pas seulement celui-là, lorsqu'il est question des inégalités. Il s'agit aussi d'opérer de manière pluri voire interdisciplinaire, et donc de réunir dans de mêmes travaux des économistes, des sociologues, des démographes, des historiens, des statisticiens, etc. Chacune de ces disciplines dispose de ses propres orientations méthodologiques et approches théoriques, lesquelles ne rendent toutefois compte que partiellement de la réalité. Par conséquent, si l'on veut saisir au mieux la pluridimensionnalité des inégalités ainsi que la complexité du système des inégalités, il est nécessaire de confronter ces différentes orientations et approches. Un dernier défi qui se pose aux sciences sociales, africaines cette fois-ci, c'est de parvenir à développer autour des inégalités des analyses, des approches, et des théories qui rendent davantage compte des spécificités (sociales, culturelles, économiques, politiques, etc.) africaines. Par exemple, l'étude des inégalités en termes de classes, fortement inspirée par l'analyse marxiste, n'est certainement pas des plus appropriées pour rendre compte des dynamiques africaines. De même, l'Afrique dispose de formes de solidarités qui, lorsqu'elles ne sont pas prises en compte ou sont mal intégrées dans l'analyse, pourraient conduire à surestimer la portée ou l'effet des inégalités apparentes, c'est-à-dire celles qui sont révélées par les données brutes (c'est par exemple le cas pour les inégalités de revenus). Finalement, c'est peut-être un travail de déconstruction des inégalités qui est attendu des sciences sociales africaines. Vaste défi sans doute, mais que les chercheurs africains, nous n'en doutons pas, sauront relever.

## Notes

1. Les premiers travaux consacrés à la mobilité sociale sont l'œuvre de Pitirim Sorokin (1927). Pour ce dernier, la mobilité sociale correspond au déplacement d'individus dans l'espace social ; autrement dit, c'est le fait de changer de catégories socioprofessionnelles ou de classes sociales soit au cours d'une vie, soit d'une génération à l'autre. La mobilité est ascendante lorsque l'individu grimpe dans la hiérarchie sociale, et dans le cas contraire, elle est descendante. Par ailleurs, si la mobilité sociale a été surtout analysée du point de vue de ses enjeux sociaux ou politiques, ses enjeux économiques ne doivent pas être ignorés. En effet, appréhendée comme le résultat d'une sélection des individus par différentes instances (la famille, l'école, les entreprises, etc.), elle permettrait d'opérer des choix efficaces, puisque chaque individu serait affecté à une certaine place en fonction de ses capacités et de ses mérites. Les meilleurs étant sélectionnés à tous les étages des organisations, l'économie en sera alors nécessairement plus performante.
2. La force du lien entre origine et position peut être mesurée via par exemple la méthode du rapport de chances relatives pour accéder aux « bonnes positions » plutôt qu'aux « mauvaises » (odds-ratio). Ce rapport devrait être de 1 dans une société totalement fluide. Ainsi, en France, les estimations des odds-ratio ont montré que les enfants de cadres ont 30,5 fois plus de « chances » que ceux d'ouvriers d'accéder aux bonnes places plutôt qu'aux mauvaises (Vallet 1999).
3. Ces travaux montrent en effet que les enfants des classes populaires ont une plus forte probabilité d'accéder aux classes moyennes (soit dans la catégorie la plus proche) qu'aux classes supérieures, tandis que les enfants de cadres tombent plus fréquemment dans les classes moyennes que dans les classes populaires. Deux ou trois générations sont par ailleurs nécessaires pour parcourir le chemin qui mène des catégories inférieures aux catégories supérieures.
4. Pour faire face à la crise, les programmes d'ajustement structurel ont été initiés, et les mesures auxquels ils ont conduit (plafonnement de la masse salariale de la fonction publique, réduction du nombre de fonctionnaires à travers notamment un programme dit de « départ volontaire », limitation des transferts et des appuis aux entreprises tant publiques que privées, arrêt des subventions aux producteurs ou aux consommateurs, etc.) ont été plus durement ressenties par les catégories sociales inférieures ou intermédiaires que par les supérieures.
5. Ce déclasserment social peut être lié à « l'effet de lignée » : un fils de cadre supérieur dont le grand-père était lui-même cadre a en effet plus de chance de rester cadre lui-même qu'un fils de cadre supérieur d'origine modeste.
6. Selon OXFAM, 7 personnes sur 10 au monde vivent dans un pays dans lequel l'écart entre les riches et les pauvres est plus grand aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Autrement dit, dans une grande majorité de pays, une minorité riche se partage une part sans cesse plus importante des revenus nationaux.
7. En France par exemple, le patrimoine moyen des 10 % les plus riches (1,2 million d'euros) est 920 fois supérieur au patrimoine moyen des 10 % les plus pauvres (1 350 €) alors que l'inégalité entre le niveau de vie moyen des 10 % les plus riches et celui des 10 % les plus pauvres n'est que de 1 à 9 (INSEE 2011).

8. Toujours en France, le patrimoine moyen des 10 % les plus riches a augmenté de 400 000,00 € alors que celui des 10 % les plus pauvres n'a progressé que de 114 € (INSEE *op. cit.*).
9. Selon Piketty, si l'on souhaite limiter la hausse des inégalités, il est nécessaire de mettre en place des évaluations précises des hauts patrimoines.
10. C'est d'ailleurs cela qui fait dire à Stiglitz (2012) que la politique et l'économie ne peuvent être séparées nettement, puisqu'un nœud se crée entre les deux : « l'aggravation de l'inégalité économique se traduit en inégalité politique ; cette inégalité politique accroît l'inégalité économique » (p. 15).
11. L'homogamie (c'est-à-dire la tendance à se marier dans un milieu social identique au sien) joue ici un rôle important.
12. En Afrique, la question de la jeunesse est devenue incontournable. Avec près de 200 millions d'habitants âgés de 15 à 24 ans, le continent détient en effet la population la plus jeune du monde, et celle-ci s'accroît à vive allure (le nombre de jeunes en Afrique doublera par exemple d'ici 2045). Dans un tel contexte, il y a un grand intérêt non seulement à mieux appréhender les inégalités dont sont victimes ces jeunes, mais aussi à y apporter des solutions.
13. Plus généralement, ces inégalités pourraient être étudiées sur le continent sur la base de facteurs territoriaux (ou géographiques), linguistiques, culturels, économiques, politiques, etc.
14. Ci-après les principaux passages de la Constitution du Sénégal (adoptée suite au référendum du 20 mars 2016) évoquant les inégalités (dans l'ancienne constitution, les mêmes principes figuraient, sous des formulations toutefois légèrement différentes) : Préambule : « Le Peuple du Sénégal souverain (...), proclame (...) le rejet et l'élimination, sous toutes leurs formes de l'injustice, des inégalités et des discriminations ». Article premier : « La République du Sénégal est laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. »

## Références

- Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2001, *Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal*, ESPS-II, Dakar, ministère de l'Économie et des Finances, 122 p. (+ Annexe).
- Agence nationale de la statistique et de la démographie, Situation économique du Sénégal (SES), Dakar, ministère de l'Économie et des Finances, Éditions 2007 à 2013.
- Antoine, P. & A. S. Fall (Éd.), 2002, « *Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille à Dakar* », Rapport d'étape pour le Codesria, Mars, Dakar, IRD-IFAN, 118 p. (+22 p. annexes).
- Banque mondiale, 1995, *Senegal : An assesment of living conditions*, Rapport n° 12517/SN, Washington, Banque mondiale, 88 p.
- Banque mondiale, 2007, *Sénégal. À la Recherche de l'Emploi – Le Chemin vers la Prospérité*, Mémoire économique sur le pays, Rapport 40344/SN, Washington, Banque mondiale, 122 p. (+ annexe).
- Baudelot, C. & R. Establet, 2009, *L'élitisme républicain. L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées », 117 p.

- Bihr, Alain & Roland Pfefferkorn, 1999, *Déchiffrer les inégalités*, 2<sup>e</sup> édition, Alternatives économiques, Paris, Syros, 420 p.
- Bihr, Alain & Roland Pfefferkorn, 2008, *Le système des inégalités*. Paris, La Découverte, Coll. «Repères sociologie», 122 p.
- Bihr, Alain & Roland Pfefferkorn, 2014 (Éds), *Dictionnaire des Inégalités*, Paris, Armand Colin, 442 p.
- Bourdieu P. & J.-C. Passeron, 1964, *Les héritiers. Les étudiants et leurs études*, Paris, Éditions de Minuit, 192 p.
- Chauvel, L., 2006, *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil, Coll. « La république des idées », 108 p.
- Cissé Fatou, Gaye Daffé, Abdoulaye Diagne, 2004, « Les inégalités dans l'accès à l'éducation au Sénégal », *Revue d'économie du développement*, Vol. 12, N° 2, p. 107-122.
- Cissé Rokhaya & Bakary Doucouré, 2011, « Transmission intergénérationnelle de la pauvreté », in A.S. Fall *et alii*, *Les Dynamiques de la Pauvreté au Sénégal. Pauvreté chronique, pauvreté transitoire et vulnérabilité*. Dakar, IFAN/LARTES, p. 128-158.
- Cogneau, Denis, 2007, *L'Afrique des inégalités : où conduit l'histoire ?*, Collection du cepremap (centre pour la recherche économique et ses applications), Paris, Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 64 p.
- Cogneau, Denis, T. Bossuroy, P. De Vreyer, C. Guenard, V. Hiller, P. Leite, S. Mesple-Somps, L. Pasquier-Doumer & C. Torelli, 2006, *Inégalités et équité en Afrique*, Document de travail DT/2006-11. Paris, IRD/DIAL, 43 p.
- Cohen J., 1984, *La TVA, un impôt inégalitaire mal connu*, Consommation n° 1, Paris, CREDOC.
- Coleman, J. S., E. Q. Campbell, C. J. Hobson, J. McPartland, A. M. Mood, F. D. Weinfeld & R. L. York, 1966, *Equality of Educational Opportunity*, Washington D.C., U.S. Government Printing Office.
- De Soto, H., 2000, *Le mystère du capital*, Paris, Flammarion, 303 p.
- Diagne A. & G. Daffé, 2002, *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*, Paris, Karthala, 278 p.
- Diagne A., I. Kafando & M. H. Ounteni, 2006, *Déterminants des apprentissages dans l'éducation primaire au Sénégal*, Working Paper Series, Secretariat for Institutional Support for Economic Research in Africa, Dakar, CREA, 44 p.
- Diagne Abdoulaye, François Joseph Cabral, Fatou Cissé, Mamadou Dansokho, Samba Dimé, M. & A. Calvès, 2006, « Du jamonoy twist au jamonoy xoslu : le basculement dans la précarité de ménages de la classe moyenne à Dakar », *Revue canadienne des études africaines*, vol. 40, N° 3, p. 401-425.
- Diop M.-C., 1992, *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Dakar, CODESRIA, 500 p.
- Diop M.-C. & A. Ndiaye, 1998, « Les études sur la pauvreté au Sénégal : un état des lieux », *Africa : Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, Anno 53, n° 4, p. 459-478.
- Diop, Abdoulaye Bara, 1981, *La société wolof. Les systèmes d'inégalité, de changement et de domination*, Paris, Karthala, 358 p.
- Diop, Cheikh Anta, 1960, *L'Afrique noire précoloniale, étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire, de l'Antiquité à la formation des États modernes*, Paris, Présence Africaine, 278 p.

- Diop, Majmout, 1971, *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest*, tome II, *Le Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 125 p.
- Direction de la Prévision et des Statistiques, 1995, *Première enquête sénégalaise auprès des ménages*, ESAM-I, Dakar, ministère de l'Économie et des Finances, 153 p.
- Duru-Bellat, Marie, 2002, *Les Inégalités sociales à l'école, genèses et mythes*, Paris, PUF, 250 p.
- Durufle G., 1994, *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?*, Paris, Karthala, 224 p.
- Fall A. S. (Éd.), 2011, *Les Dynamiques de la Pauvreté au Sénégal. Pauvreté chronique, pauvreté transitoire et vulnérabilités*, Dakar, IFAN/LARTES, 310 p.
- Fall, Alsim & Serigne Moustapha Sène, 2010, *Taxation optimale des ménages et réformes fiscales au Sénégal*, Direction de la prévision et des études économiques, document d'étude n° 18, Dakar, ministère de l'Économie et des Finances, 36 p.
- INSEE, 2011, *Les inégalités de patrimoine s'accroissent entre 2004 et 2010*, INSEE Première, n° 1380, novembre, 4 p.
- Lambert S., M. Ravallion & D. van de Walle, 2014, « Intergenerational Mobility and Interpersonal Inequality in an African Economy », *Journal of Development Economics*, Vol. 110(C), p. 27-344.
- Mandela, Nelson, 2012, *Pensées pour moi-même*, Paris, Points, 290 p.
- Maurin, E., 2006, *La nouvelle critique sociale*, Paris, La République des idées. Éd. du Seuil-Le Monde, 124 p.
- Maurin, E., 2009, *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions*, Paris, Seuil, Coll. « La République des idées », 96 p.
- Mbow, Penda, 2000, « Démocratie, droits humains et castes au Sénégal », *Journal des africanistes*, Tome 70, fascicule I-2, p. 71-91.
- Moguéro Laure, 2011, « La démocratisation de l'école à Dakar : les enseignements d'une enquête biographique », *Autrepart*, vol. 3, n° 59, p. 91-108
- OXFAM, 2014, *À Égalité ! Il est temps de mettre fin aux inégalités extrêmes*, Résumé, Londres, OXFAM-GB, 35 p.
- OXFAM, 2015, *Insatiable richesse : toujours plus pour ceux qui ont déjà tout*, Rapport thématique, janvier, Londres, OXFAM-GB, 14 p.
- Peugny, C., 2009, *Le déclassement*, Paris, Grasset, 175 p.
- Piketty, Thomas, 2008, *L'Économie des inégalités*, 6<sup>e</sup> édition, Paris, La Découverte, Coll. « Repères », 128 p.
- Piketty, Thomas, 2013, *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, Coll. « Les Livres du Nouveau Monde », 976 p.
- Projet sur la capacité de la recherche et de plaider pour une fiscalité équitable, 2013, *Éléments de diagnostic pour l'élaboration d'une fiscalité équitable au Sénégal*, Dakar, CRAFT, 129 p.
- République du Sénégal, 2006, Deuxième document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-II, 2006-2010), Dakar, Gouvernement du Sénégal, 102 p.
- République du Sénégal, 2008, Stratégie nationale d'extension de la couverture du risque maladie des Sénégalais, Dakar, ministère de la Santé et de la Prévention.
- République du Sénégal, 2012, Code général des impôts. *Journal officiel* n° 6706 du 31.12.2012, Dakar, Gouvernement du Sénégal.
- République du Sénégal, 2014, Évaluation quantitative du DSRP-II : dynamique de la pauvreté monétaire, note technique thématique pour le Groupe consultatif du Sénégal, Dakar, Gouvernement du Sénégal, 16 p.



- Sen Amartya, 2001, *Repenser l'inégalité*. Paris, Le Seuil, Coll. «L'histoire immédiate», 281 p.
- Sorokin, P. A., 1927, *Social mobility*, New York, Harper & Brothers [rééd. en 1959, *Social and cultural mobility*, Glencoe, Free Press].
- Stiglitz, Joseph, 2012, *Le prix de l'inégalité*, Paris, Les liens qui libèrent, 515 p.
- Stiglitz, Joseph, 2015, *La grande fracture. Les sociétés inégalitaires et ce que nous pouvons faire pour les changer*, Paris, Les liens qui libèrent, 448 p.
- Vallet, Louis-André, 1999, « Quarante années de mobilité sociale en France », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 1, p. 5-64.